



Pas de nouvelle de mon reclassement pour inaptitude

Par **FRED19260**, le **11/12/2008** à **18:02**

Bonjour, suite à un AT, j'ai subi les visites médicales obligatoires qui m'ont déclaré inapte à mon poste et depuis je suis sans nouvelle de mon employeur. Il reste 1 semaine avant la fin du délai d'un mois, à la fin de ce dernier j'ai lu qu'il y avait deux solutions possibles si je ne suis pas reclassé ou licencié. La 1 est d'envoyer une lettre avec AR pour demander la reprise du versement des salaires et d'attendre que l'employeur se manifeste. La 2 est d'envoyer une lettre en AR stipulant la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur sans causes réelles et sérieuses. J'aimerais savoir si ces situations sont juridiquement reconnues?

Par **ptitchameau**, le **19/12/2008** à **16:25**

bonjour, juste pour être sur : votre employeur ne vous a proposer aucun poste de remplacement dans son entreprise ou une entreprise du groupe ? Cordialement,